

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)**

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 6 avril 2012 à 20 heures 30**

Le six avril deux mil douze, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle 15, sous la présidence de Christian BREC, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 mars 2012.

Présents : Pierre ARRAUD, Jérôme COURET, Pierre CUEVAS, Franck LEROY, Isabelle TEINTURIER, Pierre LEVEL, Jean-François MERCIER, Thierry BARBIER, Patrick ISAMBERT, Christian BREC.

Absents : Guy TRINQUART (ayant donné pouvoir à Pierre ARRAUD), Bernard MARGOT, Pascal MAZINGUE, Jean-Claude BOURGOIN, Eric REIGNOUX (ayant donné pouvoir à Jean-François MERCIER).

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2011,
- Approbation du futur périmètre des syndicats suite à la fusion du S.I.E.R.A. et du S.D.E.I.
- Devis concernant l'effarouchement des pigeons et concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle,
- Vote des taxes directes locales,
- Budget principal : vote du compte administratif 2011 et approbation du compte de gestion 2011 du Trésorier,
- Budget principal : approbation de l'affectation du résultat 2011 pour le budget 2012,
- Vote du budget principal 2012,
- Vote des tarifs eau et assainissement 2012,
- Budget eau et assainissement : vote du compte administratif 2011 et approbation du compte de gestion 2011 du Trésorier,
- Budget eau et assainissement : approbation de l'affectation du résultat 2011 pour le budget 2012,
- Vote du budget eau et assainissement 2012,
- Projet d'acquisition de l'ancien café situé place du Champ de Foire,
- Budget action économique : vote du compte administratif 2011 et approbation du compte de gestion 2011 du Trésorier,
- Budget action économique : approbation de l'affectation du résultat 2011 pour le budget 2012,
- Vote du budget action économique 2012.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2011 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du futur périmètre des syndicats suite à la fusion du S.I.E.R.A. et du S.D.E.I. :

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet en date du 11 janvier 2012 et présente l'arrêté préfectoral définissant le périmètre du futur syndicat départemental d'énergies de l'Indre qui sera créé par fusion des différents syndicats d'électrification dont la liste est précisée dans l'arrêté. Monsieur le Maire présente également le projet de statuts de la nouvelle structure annexé au courrier de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le sujet traité par le projet de fusion est celui de l'électrification rurale, que la compétence essentielle du nouveau syndicat, à savoir la maîtrise d'ouvrage, ne concerne que les communes rurales. En effet, cette compétence est assurée par E.R.D.F. pour les communes urbaines, que les coûts de fonctionnement du nouveau syndicat seront assurés très majoritairement par la taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.) perçue en lieu et place des communes rurales alors que les communes urbaines conservent cette ressource à leur profit. En conclusion, la représentation des communes rurales au sein du Comité syndical de la nouvelle structure telle qu'elle est prévue dans le projet de statuts annexé est inacceptable car insuffisante compte-tenu des éléments évoqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à l'arrêté de périmètre proposé par Monsieur le Préfet mais émet, **à l'unanimité**, un avis favorable au projet alternatif de statuts proposé par les syndicats intercommunaux d'électrification rurale d'Argenton-sur-

Creuse, Châteauroux, La Châtre et Valençay. Cette version modifie notamment la représentation des communes rurales au sein du Comité syndical en proposant que soit désigné, au sein des collègues ruraux, un délégué par tranche de 2000 habitants au lieu de 3500.

Devis concernant l'effarouchement des pigeons :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la gêne croissante occasionnée par la présence de pigeons dans la cité médiévale et informe le Conseil municipal de plusieurs demandes d'intervention de la municipalité de la part d'administrés. Il expose au Conseil municipal qu'il s'est informé des différentes solutions à apporter à ce problème et présente au Conseil municipal un devis de dépigeonnisation sous forme de capture, qui lui paraît être la solution la plus appropriée. Le Maire présente donc au Conseil municipal le devis de l'E.U.R.L. E.G.E.F., située à Beaumont-Village (Indre-et-Loire), seule entreprise à pratiquer la dépigeonnisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par onze voix pour et une abstention**, autorise Monsieur le Maire à signer le devis proposé par l'E.U.R.L. E.G.E.F. pour la somme de 3 946,80 € T.T.C.

Devis concernant l'acquisition d'un lave-vaisselle :

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de changer de lave-vaisselle à la salle Brassens. Il propose au Conseil municipal d'étudier deux devis, l'un du groupe BENARD, de Châteauroux, et l'autre, de la société AXIMA, de Châteauroux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, compte tenu des prix proposés, marque son accord sur le principe de nécessité de changer de matériel mais demande à ce que les prix soient renégociés et à voir s'il est possible de recéder celui acheté l'an dernier.

Vote des taxes directes locales :

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien ou l'augmentation des taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de maintenir les taux des taxes directes locales (d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti), soit :

- taxe d'habitation : 12,70 %
- taxe sur le foncier bâti : 16,82 %
- taxe sur le foncier non bâti : 47,45 %

Budget principal - Vote du compte administratif 2011 :

Sous la présidence de Thierry BARBIER, Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	13 218,31	112 498,69	0,00	112 498,69	13 218,31
Opérations de l'exercice	1 003 696,35	1 123 100,18	188 808,26	265 440,99	1 192 504,61	1 388 541,17
TOTAUX	1 003 696,35	1 136 318,49	301 306,95	265 440,99	1 305 003,30	1 401 759,48
Résultat de clôture	0,00	132 622,14	35 865,96	0,00	0,00	96 756,18
Restes à réaliser			37 098,13	0,00	37 098,13	0,00
TOTAUX CUMULES	1 003 696,35	1 136 318,49	338 405,08	265 440,99	1 342 101,43	1 401 759,48
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	132 622,14	72 964,09	0,00	0,00	59 658,05

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnait la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête, **par dix voix pour et une abstention**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget principal - Approbation du compte de gestion 2011 du Trésorier :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **par onze voix pour et une abstention**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget principal - Approbation de l'affectation du résultat 2011 pour le budget 2012 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	- 112 498,69
	Recettes réalisées :	265 440,99
	Dépenses réalisées :	188 808,26
	Solde d'exécution :	- 35 865,96
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	37 098,13
	Besoin de financement :	- 72 964,09
	Excédent de financement :	
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	119 403,83
	Résultat antérieur reporté :	13 218,31
	Résultat à affecter :	132 622,14

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par onze voix pour et une abstention**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	72 964,09
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	59 658,05
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote du budget principal 2012 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget principal 2012, et après en avoir délibéré, **par onze voix pour et une abstention**, décide de voter le budget principal qui peut se résumer ainsi :

-Dépenses de fonctionnement :	1 165 139,02 €
-Recettes de fonctionnement :	1 165 139,92 €
-Dépenses d'investissement :	775 730,54 €
-Recettes d'investissement :	864 483,84 €

Vote des tarifs eau et assainissement 2012 :

Le Maire présente au Conseil municipal sa proposition de tarifs en eau et assainissement afin de maintenir l'équilibre budgétaire pour 2012, à savoir :

-prix de vente du mètre cube d'eau :	1,65 euro hors taxes
-prix de vente du mètre cube d'eau assainie :	1,54 euro hors taxes
-abonnement 2012 pour l'eau :	
-compteurs diamètre 15 :	45 euros hors taxes
-gros compteurs (SITRAM avec deux compteurs, un au collège Hervé Faye et un au Crédit Agricole) :	217,06 euros hors taxes
-abonnement 2012 pour l'assainissement :	35 euros hors taxes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par onze voix pour et une abstention**, accepte la proposition du Maire pour l'année 2012.

Budget eau et assainissement - Vote du compte administratif 2011 :

Sous la présidence de Thierry BARBIER, Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	9 549,99	0,00	50 857,09	0,00	60 407,08
Opérations de l'exercice	127 376,76	109 076,32	8 250,72	48 704,24	135 627,48	157 780,56
TOTAUX	127 376,76	118 626,31	8 250,72	99 561,33	135 627,48	218 187,64
Résultat de clôture	8 750,45	0,00	0,00	91 310,61	0,00	82 560,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	127 376,76	118 626,31	8 250,72	99 561,33	135 627,48	218 187,64
RESULTATS DEFINITIFS	8 750,45	0,00	0,00	91 310,61	0,00	82 560,16

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
-reconnait la sincérité des restes à réaliser,
-vote et arrête, **par dix voix pour et une abstention**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget eau et assainissement - Approbation du compte de gestion 2011 du Trésorier :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **par onze voix pour et une abstention**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget eau et assainissement - Approbation de l'affectation du résultat 2011 pour le budget 2012 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	50 857,09
	Recettes réalisées :	48 704,24
	Dépenses réalisées :	8 250,72
	Solde d'exécution :	91 310,61
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	0,00
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	91 310,61
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	- 18 300,44
	Résultat antérieur reporté :	9 549,99
	Résultat à affecter :	- 8 750,45

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par onze voix pour et une abstention**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :
Affectation en réserves : **0,00**
(titre de recette au compte 1068)

Report à nouveau en fonctionnement : **- 8 750,45**
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)

Vote du budget eau et assainissement 2012 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget eau et assainissement 2012, et après en avoir délibéré, **par onze voix pour et une abstention**, décide de voter le budget eau et assainissement qui peut se résumer ainsi :

-Dépenses de fonctionnement :	137 661,52 €
-Recettes de fonctionnement :	137 661,52 €
-Dépenses d'investissement :	260 657,52 €
-Recettes d'investissement :	411 677,61 €

Projet d'acquisition de l'ancien café situé place du Champ de Foire :

Le Maire informe le Conseil municipal de l'opportunité d'acquérir l'ancien café du Champ de Foire, appartenant à Madame Marie-Thérèse AUMINI, pour la somme de 65 000 €, afin d'y installer un commerce, notamment un restaurant. Ce projet, nécessiterait, pour l'achat et les réparations, de contracter un prêt de 100 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par onze voix pour et une abstention**, marque un accord de principe quant à l'achat de ce bâtiment et la nécessité de contracter un emprunt mais charge auparavant Monsieur le Maire de faire effectuer une étude de faisabilité. Si le projet est réalisable, Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

Budget action économique - Vote du compte administratif 2011 :

Sous la présidence de Thierry BARBIER, Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Christian BREC, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

-lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	89 146,70	0,00	44 700,40	0,00	133 847,10
Opérations de l'exercice	580 041,27	593 130,10	553 725,70	568 271,88	1 133 766,97	1 161 401,98
TOTAUX	580 041,27	682 276,80	553 725,70	612 972,28	1 133 766,97	1 295 249,08
Résultat de clôture	0,00	102 235,53	0,00	59 246,58	0,00	161 482,11
Restes à réaliser	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
TOTAUX CUMULES	580 041,27	682 276,80	555 725,70	612 972,28	1 135 766,97	1 295 249,08
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	102 235,53	0,00	57 246,58	0,00	159 482,11

-constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

-vote et arrête, **par dix voix pour et une abstention**, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Budget action économique - Approbation du compte de gestion 2011 du Trésorier :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, **par onze voix pour et une abstention**, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2011 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et l'approuve.

Budget action économique - Approbation de l'affectation du résultat 2011 pour le budget 2012 :

<u>Investissement</u>	Solde d'exécution reporté (+ ou -) :	44 700,40
	Recettes réalisées :	568 271,88
	Dépenses réalisées :	553 725,70
	Solde d'exécution :	59 246,58
	Provisions non employées :	
	Restes à réaliser recettes :	0,00
	Restes à réaliser dépenses :	2 000,00
	Besoin de financement :	0,00
	Excédent de financement :	57 246,58
<u>Fonctionnement</u>	Résultat de l'exercice :	13 088,83
	Résultat antérieur reporté :	89 146,70
	Résultat à affecter :	102 235,53

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par onze voix pour et une abstention**, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

Déficit de fonctionnement reporté :	
Affectation en réserves :	0,00
(titre de recette au compte 1068)	
Report à nouveau en fonctionnement :	102 235,53
(reprise au compte 002 dans le budget N+1)	

Vote du budget action économique 2012 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu les propositions du Maire pour le budget action économique 2012, et après en avoir délibéré, **par onze voix pour et une abstention**, décide de voter le budget action économique qui peut se résumer ainsi :

-Dépenses de fonctionnement :	25 900,00 €
-Recettes de fonctionnement :	122 835,53 €
-Dépenses d'investissement :	159 246,58 €
-Recettes d'investissement :	159 246,58 €

Franck LEROY demande à Monsieur le Maire ce qu'ont donné les estimations faites par le service des domaines de l'ancien local occupé par le photographe rue Grande et de l'ancienne boulangerie Valentin. Monsieur le Maire attend le compte rendu du service des domaines.
Quant à un projet de lotissement route d'Argenton, la D.D.T. serait d'accord mais le certificat d'urbanisme serait refusé. Monsieur le Maire informera le Conseil de la suite donnée à ce projet.
Franck LEROY présente ensuite le site de la municipalité au Conseil municipal.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

Signatures

Christian BREC	
Pierre ARRAUD	
Jérôme COURET	
Pierre CUEVAS	
Franck LEROY	
Isabelle TEINTURIER	
Pierre LEVEL	
Jean-François MERCIER	
Thierry BARBIER	
Patrick ISAMBERT	